

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'AITON

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil quinze, le 1^{er} juillet à 19 heures 30, Le Conseil Municipal d'Aiton, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DAUDIN Claudine, Maire.

Date de convocation :

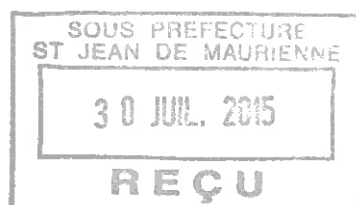
23 juin 2015

Présents : MMES DAUDIN Claudine – BUGNON Frédérique – JOGUET Ingrid – BOULANGER Audrey – BOUZON Marie – JAILLET-PASCAL Coralie – PILEY Marie-Josée – MM CANOT Benjamin – CHAPUIS Marcel – ROUX-MERCERY Guy – SAINT-GERMAIN Georges – SONNET Yves –

Absents excusés : DELAUNAY Caroline – JENOT Suzie – RAMON Isabelle – BERGERETTI Cyril – DE BRUYNE Yves – LANTILLON Damien – LEBAS Frédéric

M. DE BRUYNE donne procuration à Mme DAUDIN Claudine

Mme DELAUNAY Caroline donne procuration à M. CHAPUIS Marcel



Objet : Délibération pour conserver la trésorerie d'Aiguebelle

Madame le Maire donne lecture d'un courrier aux membres du Conseil Municipal annonçant que la direction départementale des finances publiques de la Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations et aux élu(e)s locaux.

La trésorerie d'Aiguebelle est ainsi vouée à la fermeture au 1^{er} janvier 2018, accompagnant la fermeture de celle de La Chambre pour un regroupement « on ne sait où ». C'est la désertification des services publics financiers et fiscaux de la basse et moyenne Maurienne qui est programmée. Cette fusion des deux entités aux 112 budgets couvrirait un territoire allant d'Aiton à Saint-Etienne-de-Cuines soit une distance d'une quarantaine de kilomètres pour la plaine et comprenant également de nombreuses communes de montagne pour lesquelles la proximité géographique du service public est une nécessité.

Cette nouvelle structure sera ingérable et appellera d'autres restructurations telles le transfert de l'accueil des populations au Centre des Finances Publiques de Saint Jean de Maurienne.

Les principales missions exercées dans ces unités, en plus d'un accueil fiscal de proximité, l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la gestion comptable et financière ainsi que le soutien et le conseil aux collectivités gérées par la trésorerie : les communes, les communautés de communes, les régies, les syndicats, l'EHPAD.

C'est dire l'importance du maintien de ce service de proximité.

C'est pourquoi nous demandons au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques d'Aiguebelle de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien de la Trésorerie d'Aiguebelle sur place.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que-dessus,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Claudine DAUDIN

